

## Gérer la situation des catholiques orientaux de France tout en évitant les confusions

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Informations](#)

Date : 20 février 2018



S'occuper des chrétiens d'Orient est une mission certainement délicate. Pour des raisons logiques liées à la présence de paroisses orientales sur le sol Français, l'Église de France s'est adaptée pour gérer cette situation. À l'exception des certaines communautés catholiques disposant d'une structure épiscopale spécifique – c'est le cas des arméniens catholiques, des maronites et des ukrainiens catholiques, qui disposent d'une éparchie -, les autres communautés sont placées sous la responsabilité de l'archevêque de Paris. Ce dernier est, en effet, l'ordinaire des catholiques des catholiques orientaux de France. Cette institution a été créée en 1954. Ainsi, [Mgr Michel Aupetit a été nommé dans cette fonction en janvier 2018](#), juste dans le sillage de sa nomination comme archevêque de Paris. Il est assisté d'un vicaire général qui est, depuis 2014, Mgr Pascal Gollnisch, directeur de L'Œuvre l'Orient. Ce dernier a été [reconduit dans ses fonctions](#) à la suite de la désignation du [nouvel archevêque de Paris comme ordinaire des catholiques orientaux de France](#).

On ne peut que se réjouir de la présence de structures adaptées, pourvues par des personnes compétentes. En revanche, une difficulté est susceptible d'apparaître en raison d'un élément qui risque d'interférer dans la mission de l'intéressé : la qualité de directeur général de L'Œuvre d'Orient. Dans le passé, les vicaires généraux de l'ordinariat des catholiques orientaux de France n'étaient pas simultanément directeurs généraux de L'Œuvre d'Orient. Or la situation de Mgr Gollnisch est bien une première dans l'histoire de l'Église de France. Cette dernière a-t-elle fait le choix d'une « concentration » de tout ce qui a trait aux chrétiens d'Orient en France ?

L'ordinaire – donc, de fait, le vicaire général - est appelé à prendre des décisions sensibles pour la vie des catholiques de rite oriental. Ainsi, il nomme les curés des différentes paroisses catholiques orientales. En outre, comme l'indique [le site de l'Église de Paris](#), « *l'Ordinariat est en relation étroite avec la Congrégation romaine pour les Églises Orientales, ainsi qu'avec les Patriarches des Églises catholiques orientales qui résident dans les pays du Proche et du Moyen Orient.* » Le vicaire général est donc conduit à prendre des mesures concrètes qui affecteront la vie des catholiques orientaux de France. Certes, s'occuper d'une association en contact étroit avec les chrétiens d'Orient peut faciliter les choses (contacts, etc.), mais la médaille a aussi son revers.

L'Œuvre d'Orient est certainement une structure fortement liée au diocèse de Paris. Pour autant, elle n'est pas une structure canonique dont la mission est de gérer la vie des catholiques orientaux de France. À proprement parler, elle n'est pas un organe du diocèse de Paris qui aurait pour mission de s'occuper des catholiques orientaux de France. Elle reste, avant tout, une association visant à aider – dans le sens le plus large - les chrétiens d'Orient dans les différents pays où ils sont établis. Elle représente certainement le diocèse de Paris dans ce « volet » dédié aux chrétiens d'orient, mais elle n'a pas vocation à administrer la vie des catholiques orientaux de France. Le risque serait de confondre les deux aspects, alors qu'une saine clarification exigerait une distinction élémentaire. Adopter des actes s'inscrivant dans une juridiction canonique ne saurait être confondu avec la gestion d'une association.

Qui plus est, il existe d'autres associations susceptibles d'entrer en contact avec les paroisses catholiques orientales de France. Certaines ont un rôle plus discret, mais non moins réel. La qualité de directeur général de L'Œuvre d'Orient influencera-t-elle ces relations avec les autres associations ? La question est posée. Le soutien aux chrétiens d'Orient doit être aussi diversifié que possible tant les besoins sont exponentiels.

En tout état de cause, les conflits d'intérêts sont loin de se limiter à la politique ou à la sphère administrative. Ils concernent aussi la vie de l'Église. Aux chrétiens de s'interroger sur la

portée de certaines pratiques. Voir d'en tirer les conséquences pour ne pas prêter le flanc à des critiques qui affectent la « société civile ».